ABM LOGISTICS
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 3000 euros
Siège social : 41 rue des pinsons Créteil 94000

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 08.02.2024

L'an deux mil vingt quatre

Le 08.02.2024

A Bobigny

L'associé Unique de **ABM LOGISTICS**
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 3000 euros
Siège social : 41 rue des pinsons Créteil 94000

divisée en 300 parts de 30 € chacune, possédant ainsi 300 parts, soient plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **M ELFILALI Abdelali**

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination du président
- Rémunération de la présidence
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée tous documents nécessaires

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.
Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Nomination du président :

L'Assemblée Générale, DECIDE DE NOMMER **M ELFILALI Abdelali, Né le 16 Octobre 1995 à Sidi moussa lhamri. Maroc, Demeurant à 41 rue des pinsons Créteil 94000 France De nationalité maroc président de la SASU ABM LOGISTICS**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la décision de son président de ne pas avoir de rémunération pour conforter les fonds propres de la société. Elle consent à le rembourser de ses frais sur présentation de justificatifs.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 20 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

